

Règlement Raid Pays des Fables



1) PREAMBULE

L'AGGLOMÉRATION de Château Thierry organise en partenariat avec l'association Triathlon club de l'Omois le Raid Pays des Fables le Dimanche 30 Juin 2024.

Cet événement sportif comprend des épreuves sportives de pleine nature en équipe.

Elles enchaînent selon les circuits, diverses disciplines sportives sur routes, chemins et sentiers balisés.

Le point de départ des épreuves est situé sur l'espace Eyssartier de Brasles , 29 rue Paul Doumer 02400 Brasles.

2) PARTICIPATION / RESPONSABILITE

La participation aux différentes épreuves implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

Les concurrents vont circuler sur des rues, routes ou chemins ouverts à la circulation.

Les concurrents ne sont pas prioritaires sur les voies ouvertes à la circulation. En conséquence, ils doivent impérativement respecter le code de la route.

Les concurrents s'engagent également à adopter une attitude respectueuse de l'environnement et des parcours qui leur sont proposés :

- Cohabiter et respecter les riverains, la population locale et les autres usagers : véhicules, randonneurs, ...

- Ne pas couper à travers les champs cultivés et terrains habités, ne pas franchir les murs et clôtures de propriété,
- Eviter le bruit excessif
- Ne laisser aucun déchet et ne commettre aucune dégradation de toute sorte.

Tout contrevenant sera disqualifié par l'organisation.

Le présent règlement pourra être complété ou soumis à des modifications et les équipes inscrites en seront informées par mail ou par affichage le jour de l'épreuve.

Le non-respect du règlement sera sanctionné, par une disqualification ou des pénalités.

Les concurrents devront être présents au minimum 1/2 heure avant le départ de leur course afin d'assister au briefing précédant le départ.

3) ASSURANCE ET SANTE

L'ORGANISATION

- L'organisation souscrit une assurance responsabilité civile organisateur qui couvre les organisateurs et les concurrents en responsabilité civile.
- Les organisateurs ne peuvent être en aucun cas tenus pour responsables en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé, ou mauvais état du matériel des participants, à une préparation insuffisante ou en cas de vol.
- Le matériel mis en place pour les épreuves est assuré par l'organisation depuis le départ de la course jusqu'à l'arrivée des concurrents.

LES PARTICIPANTS

- L'organisation attire l'attention des participants sur l'intérêt d'être couvert par une assurance individuelle accident en rapport avec la nature et la durée des épreuves.
- Tous les compétiteurs participent sous leur propre responsabilité. Les mineurs sont sous la responsabilité de leur accompagnant.
- Pour le raid, chaque participant devra avoir répondu au questionnaire médical de non contre-indication à la pratique sportive ou télécharger sa licence FFTRI sur la plateforme Njuko.
- Les participants s'engagent à ne procéder à aucune poursuite, que ce soit contre les propriétaires des terrains privés ou publics traversés par le tracé.
- Le port du casque à coque rigide attaché est obligatoire pour les épreuves impliquant au moins un VTT et la Trottinette.

4) INSCRIPTION et MODALITES D'INSCRIPTION :

- Raid loisir : 40 € / équipe , Plus les frais d'inscription en ligne.
 - Plateforme d'inscription : <https://www.njuko.net/raid-pays-des-fables-2024/>
- Pas d'inscription sur place.

Les droits d'engagement comprennent l'inscription, les ravitaillements, un lot de participation.

Pour des questions de sécurité et d'organisation, le nombre d'équipes pourra être limité.

L'inscription implique l'acceptation du règlement. Les engagements incomplets seront considérés comme nuls et seront mis en attente, au profit de dossiers complets (Tout dossier incomplet le jour du raid sera considéré comme nul).

5) LES EPREUVES

RAID

L'objectif est de réaliser un maximum d'épreuves sportives et de trouver un maximum de balises dans un temps imparti de 4h.

Les déplacements se font en VTT et run and bike en suivi d'itinéraire sur l'ensemble du parcours. Le parcours et l'enchaînement des ateliers se feront selon le roadbook remis le jour de l'épreuve.

Des Temps limites seront mis en place sur les différents ateliers afin que les équipes rejoignent l'arrivée dans le temps imparti. Des pénalités seront alors appliquées en cas de dépassement.

Temps de course :

Il sera calculé entre la ligne de départ et la ligne d'arrivée, avec ajout des éventuelles pénalités en cas de points de contrôle non validés, temps de course dépassé ou manquement au règlement. La valeur des pénalités sera transmise aux coureurs dans le roadbook.

Départ groupé : 9h

Fin de la course : 13h00 / chaque minute dépassée x 5 à partir de 13h, hors classement à partir de 13h30

Equipes : 2 personnes âgées au minimum de 16 ans, avec obligatoirement un adulte. Les équipes peuvent être masculines, féminines, mixtes.

L'organisateur pourra modifier les épreuves en cas de mauvais temps ou pour toutes circonstances indépendantes de sa volonté. Ces modifications seront notifiées aux concurrents avant le départ.

6) LES REGLES PAR EPREUVES

Il est impératif que les concurrents soient présents sur le site de départ 30 minutes avant le départ afin de participer au briefing.

Les équipes composées de deux personnes doivent rester complètes et groupées à chaque point de contrôle, aux changements d'activités, et à l'arrivée.

Tout au long du parcours, les équipiers doivent rester à vue et au maximum séparés de 30 mètres. Des contrôles pourront avoir lieu. En cas de non-respect de cette consigne, l'équipe sera disqualifiée et donc non classée.

Les équipes sont en autonomie complète pendant le raid. Elles doivent avoir de quoi s'alimenter et s'hydrater, seul un ravitaillement est prévu sur l'espace Eyssartier.

- **Déplacement en VTT et Run and Bike, Trail.**

- En suivi d'itinéraire. Les équipiers doivent rester ensemble à vue au maximum séparés de 30 mètres.

- Des balises à pointer seront placées tout au long du parcours.

- Le port du casque est obligatoire pour le VTT, y compris en run and bike pour les 2 équipiers

- **Course d'orientation (ou CO.) :**

Les concurrents se verront remettre une carte de CO au départ de la section avec un carton de pointage à rendre au responsable de l'atelier.

- **Tir à l'arc :**

Chaque raideur doit réaliser 50 points pour un total de 100 points en maximum 10 mn.

Si le score de 100 n'est pas atteint en 10 mn, chaque point manquant ajoute 30s de pénalité.

Par exemple : score de 92 = 8 x 30s soit 4mn de pénalité.

Par contre, **Si 100 points réalisés avant les 10mn, l'équipe peut partir.**

- **Laser Run :**

Enchaînement d'une course à pieds et d'un tir au pistolet laser ; le relais se fait lorsque toutes les cibles sont passées au vert ou lorsque le temps imparti est écoulé.

2 passages par équipier (coureur 1 puis coureur 2 puis coureur 1 et enfin coureur 2), transmission d'un chouchou par valider le relais..

- **Relais Trottinette**

Attention :Port du casque obligatoire et il sera nécessaire de garder au moins 1 pied sur la Trottinette pour des raisons de sécurité

Effectuer un relais trottinette sur le parcours voiture radio-télécommandée, 2 tours chacun le plus rapidement possible.

- **Canoé**

Réaliser une boucle de canoé le plus rapidement possible en pointant des balises .

Course d'orientation :

Réaliser le parcours le plus rapidement possible en fonction du temps qu'il reste pour l'effectuer.
1mn de pénalité par balise absente ou erreur de pointage.

Trail : 2 codes à relever (panneaux écrit visible)

VTT : 3 codes à relever (panneaux écrit visible)

Canoé : 3 balises à pointer

Les concurrents doivent matérialiser leur passage à chaque poste par le pointage de la pince dans l'emplacement prévu. Les concurrents doivent rester ensemble et respecter les zones interdites notées sur la carte.

Des contrôles inopinés seront réalisés.

Sections :

Les points de règlement spécifiques aux sections seront expliqués sur place par les membres de l'organisation, les équipes devront impérativement respecter ces consignes sous peine d'être disqualifiées.

7) EQUIPEMENT / MATERIEL

Les concurrents d'une même équipe doivent porter obligatoirement le dossard de la course toujours bien visible positionné sur le devant du maillot. Le choix de la tenue vestimentaire et des chaussures est laissé à l'appréciation des concurrents mais doit être adapté aux conditions climatiques et à un terrain de pleine nature très varié (sentiers, route, single, passage sur la rivière...)

Chaque concurrent est seul responsable de la conformité de son matériel et de ses protections individuelles. Tout matériel personnel reste donc sous la seule responsabilité des participants, même lorsqu'il est déposé dans le parc à VTT. En aucun cas, les participants ne pourront se retourner contre l'organisateur ou ses membres pour perte, vol ou détériorations...

Des plaques portant le numéro de dossard seront également fixées de façon visible sur le devant des VTT.

Matériel obligatoire :

1 VTT pour chaque participant en bon état de fonctionnement, 1 casque de VTT homologué pour chaque concurrent, 1 stylo, une réserve en eau d'au moins 500 mL, 1 téléphone portable chargé et une couverture de survie / équipe.

Le matériel pourra être vérifié lors du retrait du dossard le jour de la course et à tout moment par l'organisation.

Matériel conseillé : une boussole, une trousse de secours, du matériel de réparation pour le VTT.

Matériel interdit : vélo de route et VTC, vélo/VTT à assistance électrique, usage du GPS.

Matériel fourni par l'organisation :

- 2 dossards
- 2 plaques de cadre pour le VTT avec fixations
- 1 roadbook et une carte avec l'emplacement des balises et des activités
- Matériel spécifique lié aux activités

8) CLASSEMENT / Chronométrage

Le classement se fait au temps.

Le temps est calculé entre la ligne de départ et la ligne d'arrivée, avec ajout des éventuelles pénalités en cas de points de contrôle non validés, temps de course dépassé ou manquement au règlement.

Des trophées et des lots seront remis selon le classement par catégorie (équipe masculine, féminine et mixte).

Aucune prime ne sera remise.

La présence des participants récompensés est obligatoire.

9) DISQUALIFICATION

Toute infraction au présent règlement, constatée sur le terrain ou établie après réclamation, entraînera la disqualification de l'équipe responsable. Seuls les signaleurs et membres de l'organisation sont habilités à constater une infraction. Seul le directeur de course est habilité à prononcer une disqualification.

Tout participant peut porter réclamation auprès de l'organisation, elle sera recevable par écrit dans les 30 minutes après l'affichage des résultats provisoires. Les décisions sont sans appel.

10) SECURITE / ASSISTANCE

Sécurité : l'organisation se réserve le droit d'arrêter les équipes qui ne pourraient pas continuer l'épreuve dans les conditions normales de sécurité (retard trop important, conditions météo, fatigue excessive...) et de modifier le parcours ou les épreuves en cas de mauvais temps ou pour des circonstances indépendantes de sa volonté.

Une association de secouristes assurera les premiers secours. Plusieurs postes seront prévus sur le parcours.

Chaque participant se doit de porter assistance et de signaler un coureur en détresse à l'assistance médicale ou aux organisateurs présents sur le parcours grâce aux numéros d'urgence fournis par l'organisation.

Toute assistance extérieure est interdite pendant la course. Cependant, le dépannage entre équipes concurrentes est autorisé et vivement recommandé.

Les concurrents s'engagent à faire preuve d'esprit sportif en particulier pour les points suivants :

- respect du règlement,

- engagement à n'utiliser aucun moyen déloyal pour obtenir un avantage sur les autres concurrents,
- engagement à se laisser doubler,
- engagement à aider toute personne en difficulté.

En cas d'abandon, l'équipe doit informer la direction de course de son arrêt en se rendant au PC course ou poste d'assistance le plus proche. En cas d'abandon, et sauf accident ou impossibilité, les concurrents sont responsables du rapatriement de leur matériel jusqu'au point d'arrivée.

11) DROIT A L'IMAGE

Les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles, sans contrepartie financière, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires.

12) DONNEES PERSONNELLES

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6/01/1978 les concurrents disposent d'un droit d'accès à leurs

données personnelles. Par l'intermédiaire de l'organisation, les concurrents peuvent être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations.

L'organisation se réserve le droit de communiquer son fichier contact à ses partenaires, sauf refus significatif du concurrent.

13) ANNULATION ET REMBOURSEMENT

En cas de forfait d'une équipe (par blessure ou raison de force majeure), le remboursement n'est possible que si la demande est faite au plus tard 10 jours avant le raid et sur présentation d'un justificatif. Passé ce délai, aucun remboursement ne peut être demandé.

Les équipes ne se présentant pas à l'épreuve sans avoir averti préalablement l'organisation, et quelles que soient les raisons du désistement, ne peuvent prétendre à aucune demande de remboursement des frais d'inscription, ni à aucun report d'inscription.

Un changement de co-équipier est possible jusqu'au dernier jour il faudra présenter le certificat médical ou la licence du nouveau venu.

En cas de mauvais temps ou toute autre condition pouvant nuire à la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler une ou plusieurs épreuves. Aucun remboursement ne sera alors effectué. De même en cas d'annulation de l'événement, aucun remboursement ne sera effectué mais l'inscription pourra être renouvelée pour l'édition suivante.